



**Procès-verbal de séance  
du Conseil Municipal  
N°02/2022  
Du 28 février 2022**

**Le vingt-trois février deux mil vingt-deux, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du vingt-huit février deux mil vingt-deux à dix-neuf heures trente au centre socioculturel du Hohgraben.**

**Date de la convocation : 23 février 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 28 février 2022**

**Conseillers élus : 23**

**Conseillers en exercice : 21**

**À l'ouverture de la séance**

**Conseillers présents : 15**

**Procurations : 3**

**Séance du 28 février 2022**

**Étaient présents à l'ouverture de la séance:**

**Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire**

Mesdames Monique GRAD-ORAN, Danièle MEYER et Christine GEBUS, Adjointes

Messieurs Marc VOGEL et Pascal BOEHM, Adjoints

Mesdames Magalie ANSTETT, Sandra HADAS, Audrey KOPP et Lucie MEIER

Messieurs Albert GENIN, Alfred KLEITZ, Christian Jean Ernest ROBACH, Daniel ROUYER et Steve WOLFFER

**Absents excusés:**

Madame Valentine FRITSCH donne pouvoir à Monsieur Alfred KLEITZ

Madame Laetitia GUTH donne pouvoir à Monsieur Pascal BOEHM

Monsieur Julien PUEYO donne pouvoir à Monsieur Marc VOGEL

**Absents:**

Madame Brigitte MULLER

Madame Boutheina MZIOU

Monsieur Christophe WENDLING

**Assistait en outre:**

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.**

## **Fonctionnement du Conseil Municipal**

**2022 – 025** Désignation d'un secrétaire de séance

**2022 – 026** Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022

## **Affaires financières**

**2022 – 027** Budget principal

2022-027 - 1 Présentation du Compte de Gestion

2022-027 - 2 Présentation du Compte Administratif

2022-027 - 3 Affectation du résultat

**2022 – 028** Budget Annexe Zone Eigen

2022-028 - 1 Présentation du Compte de Gestion

2022-028 - 2 Présentation du Compte Administratif

**2022 – 029** Budget Annexe Weingarten III

2022-029 - 1 Présentation du Compte de Gestion

2022-029 - 2 Présentation du Compte Administratif

**2022 – 030** Tarifs des vacations funéraires

**2022 – 031** Gratuité de la redevance d'occupation du domaine public

## **Ressources humaines**

**2022 – 032** Création d'un poste d'ASVP

**2022 – 033** Convention de mise à disposition Police Municipale de Saverne

## **Domaine et patrimoine**

**2022 – 034** Désherbage de livres de la bibliothèque lors du Marché de Printemps

**2022 – 035** Demande de location de la salle socio-éducative

## **Informations**

**2022 – 036** Déclaration d'intention d'aliéner

**2022 – 037** Diverses informations

## Fonctionnement du Conseil Municipal

### 2022 – 025 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Madame Christine GEBUS d'être secrétaire de séance. Madame Christine GEBUS accepte cette proposition.

### 2022 – 026 Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022. Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :  
**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2022.

## Affaires financières

### 2022 – 027 Budget principal

#### *2022-027 - 1 Présentation du Compte de Gestion*

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités.

Fonctionnement	
Dépenses	1 298 764,14
Recettes	1 630 617,17
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - excédent</b>	<b>331 853,03</b>
Excédent antérieur reporté	1 337 610,80
<b>Résultat de fonctionnement de clôture 2021 - excédent</b>	<b>1 669 463,83</b>
Investissement	
Dépenses	470 712,56
Recettes	464 858,08
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2021 - déficit</b>	<b>- 5 854,48</b>
Déficit antérieur reporté	- 185 319,92
<b>Résultat d'investissement de clôture 2021 - déficit</b>	<b>- 191 174,40</b>
<b>Résultat global de l'exercice 2021 (fonctionnement + investissement)</b>	<b>1 478 289,43</b>

**Délibération du Conseil Municipal :**

Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2021,  
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 présenté par la Trésorerie se résumant comme ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITÉ** des conseillers présentés et représentés :  
**APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget Principal dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification ;  
**AUTORISE** le Maire à signer le Compte de Gestion.

*2022-027 - 2 Présentation du Compte Administratif*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GRAD-ORAN, Adjointe aux finances.

Madame Monique GRAD-ORAN présente les dépenses et les recettes du budget principal.

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	1 298 764,14
Recettes	1 630 617,17
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - excédent</b>	<b>331 853,03</b>
Excédent antérieur reporté	1 337 610,80
<b>Résultat de fonctionnement de clôture 2021 - excédent</b>	<b>1 669 463,83</b>
<b>Investissement</b>	
Dépenses	470 712,56
Recettes	464 858,08
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2021 - déficit</b>	<b>- 5 854,48</b>
Déficit antérieur reporté	- 185 319,92
<b>Résultat d'investissement de clôture 2021 - déficit</b>	<b>- 191 174,40</b>
<b>Résultat global de l'exercice 2021 (fonctionnement + investissement)</b>	<b>1 478 289,43</b>

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal pour l'adoption du Compte Administratif 2021.

Monsieur Marc VOGEL est nommé Président de séance. Monsieur Marc VOGEL demande aux conseillers si des observations complémentaires sont à formuler concernant le Compte Administratif 2021. En l'absence d'observation, Monsieur VOGEL soumet le compte administratif 2021 au vote du conseil municipal.

**Délibération du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITÉ** des conseillers présentés et représentés :  
**ADOpte** le Compte Administratif 2021 arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

### 2022-027 - 3 Affectation du résultat

Les montants à prendre en compte pour l'affectation du résultat se calculent comme suit :

Budget communal	Résultat 2020 (1)	Affectation obligatoire 2018 (c/1068) (2)	Résultat 2021 (3)	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Reste à réaliser 2021(5)	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat (= 1- 2+3+4+5)
Fonctionnement (I)	1 554 430,72	216 819,92	331 853,03	-	-	1 669 463,83
Investissement (II)	- 185 319,92		- 5 854,48	-	- 65 000	- 256 174,40
Excédent reporté de fonctionnement I+II						1 413 289,43

Monsieur le Maire propose :

- d'**affecter** la somme de 256 174,40 € au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement,
- de **reporter** l'excédent de 1 413 289,43 € à la section de fonctionnement au compte R002.

#### **Délibération du Conseil Municipal :**

Vu la délibération approuvant le Compte Administratif 2021,

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit être affecté (le résultat d'investissement restant toujours en investissement afin de couvrir en priorité le besoin de financement (éventuel déficit) de la section d'investissement) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITÉ** des conseillers présentés et représentés :  
**DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2021</b>	1 669 463,83 €
<b>Affectation obligatoire :</b> À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	256 174,40 €
• Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 413 289,43 €
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002)	- €

## 2022 – 028 Budget Annexe Zone Eigen

### 2022-028 - 1 Présentation du Compte de Gestion

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Annexe Zone Eigen, dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités.

Le Compte de Gestion, est en tout point conforme au Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone Eigen qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement	
Dépenses	274 590,03
Recettes	417 061,30
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 - excédent</b>	<b>142 471,27</b>
Excédent antérieur reporté	114 937,00
<b>Résultat de fonctionnement de clôture 2021 - excédent</b>	<b>257 408,27</b>
Investissement	
Dépenses	142 008,30
Recettes	263 340,86
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>121 332,56</b>
Déficit antérieur reporté	- 263 340,86
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>- 142 008,30</b>
<b>Résultat global de l'exercice 2021 (fonctionnement + investissement)</b>	<b>- 115 399,97</b>

### Délibération du Conseil Municipal :

Vu le Budget Annexe de la Zone Eigen adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2021,  
Vu le Compte de Gestion pour l'exercice 2021 présenté par la Trésorerie se résumant comme ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITÉ** des conseillers présents et représentés :  
**APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget Annexe de la Zone Eigen dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification ;  
**AUTORISE** le Maire à signer le Compte de Gestion du Budget Annexe de la Zone Eigen.

## 2022-028 - 2 Présentation du Compte Administratif

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du Budget Annexe Zone Eigen.

Fonctionnement	
Dépenses	274 590,03
Recettes	417 061,30
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>142 471,27</b>
Excédent antérieur reporté	114 937,00
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>257 408,27</b>
Investissement	
Dépenses	142 008,30
Recettes	263 340,86
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b>	<b>121 332,56</b>
Déficit antérieur reporté	- 263 340,86
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>- 142 008,30</b>
<b>Résultat global de l'exercice 2021 (fonctionnement + investissement)</b>	<b>- 115 399,97</b>

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal pour l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe de la Zone Eigen 2021.

Monsieur Marc VOGEL est nommé Président de séance. Monsieur Marc VOGEL demande aux conseillers si des observations complémentaires sont à formuler concernant le Compte Administratif 2021. En l'absence d'observation, Monsieur VOGEL soumet l'approbation du Compte Administratif 2021 au vote du Conseil Municipal.

### **Délibération du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITÉ** des conseillers présentés et représentés : **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe de la Zone Eigen arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

## 2022 – 029 Budget Annexe Weingarten III

### 2022-029 - 1 Présentation du Compte de Gestion

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Annexe Weingarten III, dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités.

Le Compte de Gestion, est en tout point conforme au compte administratif 2020 du Budget Annexe Weingarten III qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021</b>	-
Excédent antérieur reporté	-
<b>Résultat de fonctionnement de clôture 2021</b>	-
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2021</b>	-
Déficit antérieur reporté	-
<b>Résultat d'investissement de clôture 2021</b>	-
<b>Résultat global de l'exercice 2021 (fonctionnement + investissement)</b>	-

### Délibération du Conseil Municipal :

Vu le Budget Annexe Weingarten III adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2021,  
Vu le Compte de Gestion pour l'exercice 2021 présenté par la Trésorerie se résumant comme ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITÉ** des conseillers présentés et représentés :  
**APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget Annexe Weingarten III dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification ;  
**AUTORISE** le Maire à signer le Compte de Gestion du Budget Annexe Weingarten III.



## 2022-029 - 2 Présentation du Compte Administratif

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du Budget Annexe Weingarten III.

Fonctionnement	
Dépenses	-
Recettes	-
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021</b>	-
Excédent antérieur reporté	-
<b>Résultat de fonctionnement de clôture 2021</b>	-
Investissement	
Dépenses	-
Recettes	-
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2021</b>	-
Déficit antérieur reporté	-
<b>Résultat d'investissement de clôture 2021</b>	-
<b>Résultat global de l'exercice 2021 (fonctionnement + investissement)</b>	-

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal pour l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe Weingarten III.

Monsieur Marc VOGEL est nommé Président de séance. Monsieur Marc VOGEL demande aux conseillers si des observations complémentaires sont à formuler concernant le Compte Administratif 2021. En l'absence d'observation, Monsieur VOGEL soumet l'approbation du Compte Administratif 2021 au vote du Conseil Municipal.

### **Délibération du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITÉ** des conseillers présents et représentés : **ADOpte** le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Weingarten III arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

### **2022 – 030 Tarifs des vacations funéraires**

Monsieur Marc VOGEL présente ce point.

Les opérations d'exhumations, de réinhumation et de transport de corps s'effectuent sous la responsabilité du Maire (art. 2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dans le cadre des opérations funéraires réalisées au sein du funérarium, le Maire (ou son représentant ou un fonctionnaire désigné à cet effet) est notamment appelé à intervenir avant ou lors de la mise en bière (fixation d'un bracelet scellé sur le corps ou apposition d'un sceau sur le cercueil).

Ce genre d'intervention est toutefois soumis à versement de vacations au profit de la commune (art. R2213-54 du CGCT).

La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire, définit un montant unitaire des vacations funéraires ; celui-ci doit s'établir entre 20,00 € et 25,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour la commune, le tarif de vacation funéraire à 20,00 € par intervention.

### **Délibération du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** ce tarif de vacation funéraire à 20,00 € par intervention.

### **2022 – 031 Gratuité de la redevance d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire présente ce point.

Afin de soutenir les commerçants durant cette période de crise sanitaire, il est proposé au Conseil Municipal de voter l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants, pour la période allant de fin août 2021 à fin janvier 2022.

Au terme de ces cinq mois, la facturation a repris.

### **Délibération du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants, pour la période allant de fin août 2021 à fin janvier 2022.

<b>Ressources humaines</b>
----------------------------

### **2022 – 032 Création d'un poste d'ASVP**

Monsieur le Maire présente ce point.

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Un tel agent doit disposer d'un casier judiciaire vierge, et est assermenté pour dresser des procès-verbaux.

Une fois recruté, cet agent sera présent à la sortie des écoles, et effectuera des missions de prévention des comportements inciviques (jets de masques et de mégots, déjections canines, ...). Il participera également à différentes tâches du service technique, qu'il sera chargé d'épauler.

Il lui sera en premier lieu proposé un contrat à durée déterminée d'un an, avec une durée hebdomadaire de service fixée à 20 heures. Par la suite, un renouvellement de ce contrat pourrait lui être proposé.

### **Délibération du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** la création d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

### **2022 – 033 Convention de mise à disposition de la Police Municipale de Saverne**

Monsieur le Maire présente ce point.

Depuis 2015, la Ville de Saverne a conventionné avec les communes de Monswiller, Dettwiller et Steinbourg pour la mise en commun des agents de Police Municipale de la Ville de Saverne, afin de répondre au besoin croissant de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique.

La précédente convention du 25 mars 2019 prend fin, après trois années de tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition. Celle-ci est applicable pour une durée initiale d'un an, renouvelable tacitement.

**Délibération du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **AUTORISE** le Maire à signer, et donc à renouveler, la convention de mise à disposition de la Police Municipale de Saverne avec les communes de Dettwiller et Steinbourg.

<b>Domaine et patrimoine</b>
------------------------------

**2022 – 034 Désherbage de livres de la bibliothèque lors du Marché de Printemps**

Madame Christine GEBUS présente ce point.

La Bibliothèque Municipale de Dettwiller envisage une opération de « désherbage », qui consiste à retirer des documents de ses rayons pour pouvoir accueillir les nouveautés et réactualiser son fonds. Les ouvrages retirés peuvent ensuite être cédés gratuitement à des institutions ou associations, mais peuvent également être vendus.

En l'espèce, les ouvrages concernés seront vendus lors du Marché de Printemps, qui se tiendra le 03 avril 2022. L'argent récolté reviendra à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de la mise en place de ce désherbage.

**Délibération du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** la mise en place d'un désherbage de livres de la Bibliothèque Municipal lors du Marché de Printemps.

**2022 – 035 Demande de location de la salle socio-éducative**

Monsieur le Maire présente ce point.

Une réunion de présentation du Club d'Affaires de Dettwiller / Saverne s'est déroulée le 18 février 2022 en salle socio-éducative. L'association a demandé la mise à disposition de la salle à titre gracieux, tout en s'engageant à payer les frais de chauffage selon les tarifs en vigueur.

Cette salle, réservée aux associations, sera mise à leur disposition une fois toutes les deux semaines le temps d'une demi-matinée, entre 10h30 et 12h00. Seuls les frais de chauffage restent à leur charge.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de la mise à disposition à titre gracieux de la salle socio-éducative pour le Club d'Affaires de Dettwiller / Saverne, et d'autoriser le Maire à signer avec les associations une convention de mise à disposition de la salle socio-éducative d'une durée d'un an, reconductible dans le cas où l'association concernée serait pérenne.

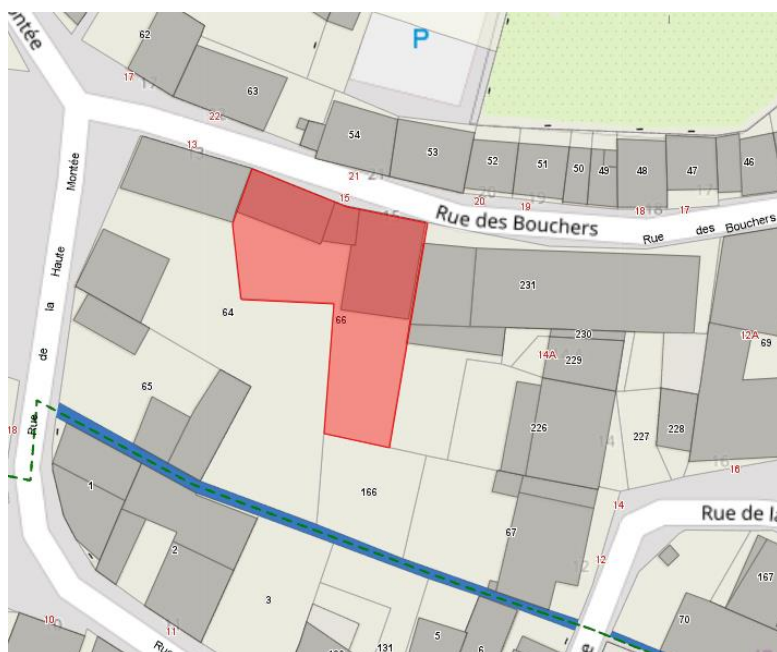
**Délibération du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux de la salle socio-éducative pour le Club d'Affaires de Dettwiller / Saverne.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle socio-éducative.

## Informations

### 2022 – 036 Déclaration d'intention d'aliéner



**15 Rue de la Haute-Montée  
Section 1  
Parcelle 66  
Superficie totale : 4 a 32 ca**



**7 Rue du Moulin  
Section 10  
Parcelles 59, 60 et 116/58  
Superficie totale : 12 a 25 ca**

**2022 – 037 Diverses informations**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

Pour extrait conforme,  
Dettwiller, le 28 février 2022

La secrétaire,  
Christine GEBUS

Le Maire,  
Claude ZIMMERMANN